

Zeitschrift: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1131

Artikel: L'assemblée générale des actionnaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'assemblée générale des actionnaires

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Forum: Roger Nordmann
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

L'assemblée des actionnaires de la SA des éditions Domaine public a eu lieu le 10 juin à Lausanne; 33 actionnaires étaient présents ou représentés, qui détenaient 208 actions (sur un total de 500). L'assemblée fut marquée par une modification des statuts dans le but d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social, compétence dont il devrait user dans le courant de l'année. Cette opération permettra de compenser les pertes reportées des exercices précédents qui se montent à 22 000 francs. 250 nouvelles actions pourront être émises en une ou plusieurs fois. Les lecteurs qui souhaiteront en acquérir pourront le faire après que les actionnaires actuels auront usé de leur droit de souscription préférentiel, comme le prévoit la loi. Quelques modifications statutaires ont également été faites pour se conformer à la nouvelle loi sur les sociétés anonymes.

D'autre part, l'attention des actionnaires a été attirée sur la difficulté croissante que nous rencontrons à compenser les désabonnements «naturels», au nombre de deux cents par année environ. Nous devons consentir des ef-

●●● elle dispose d'une administration compétente et de nombreux projets soigneusement étudiés mais gelés par son prédécesseur. En effet, dans ce domaine, Flavio Cotti s'est surtout distingué par des coups de gueule aussi intempestifs qu'inefficaces et une propension à battre en retraite à la moindre contestation. On se souvient de l'idée farfelue du magistrat tessinois de retirer de la circulation tous les véhicules sans catalyseur vieux de plus de sept ans, contre l'avis de ses experts, idée abandonnée quelques mois plus tard. On a encore en mémoire la décision du Conseil fédéral de 1990 de taxer les énergies fossiles pour réduire les émissions de CO₂, décision annulée au profit d'une modeste augmentation du prix de l'essence destinée à atténuer le déficit fédéral. Et que dire de l'adhésion gouvernementale à l'idée de l'éco-bonus en 1989, réaffirmée en mars 1991, suivie d'un abandon en octobre ?

La protection de l'environnement a souffert de cette succession de décisions fracassantes et de reculades sans gloire. Les effets d'annonce chers à Flavio Cotti n'ont conduit qu'à crispier l'opinion et à renforcer les antagonismes. On attend maintenant des décisions efficaces, c'est-à-dire techniquement réalisables et économiquement raisonnables, issues d'une large concertation: c'est l'environnement qu'il s'agit de valoriser et non l'image d'un magistrat. ■

forts toujours plus importants de promotion pour maintenir notre seule source de financement: nos abonnés. Les actionnaires ont été invités à participer à cette campagne de promotion et nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs à faire connaître DP à leurs connaissances. Du matériel promotionnel est à leur disposition.

Comptes 1992

Charges

Production du journal

impression	51'962.25
port	8'528.10
collaborateurs externes	1'270.—

Promotion

action promotionnelle	1'440.—
Salon du livre 1993	2'284.—
mailings	9'508.35

Salaires

	87'603.20
--	-----------

Charges sociales

	12'098.—
--	----------

Locaux

loyer, chauffage	4'948.05
électricité	38.75
entretien	1'040.40
assurance-incendie	64.80

PTT

téléphone, téléfax, vidéotex	1'666.90
affranchissements	3'407.—

Autres frais

fournitures	6'880.20
réparations, entretien du matériel	2'575.80
documentation	2'074.45
frais financiers	942.63
banque de données	126.65
cotisations professionnelles	30.—
frais forfaitaires	1'200.—
déplacements	1'650.—
divers	618.—

Impôts

impôt fédéral direct	108.15
impôt cantonal et communal	408.60

Correction d'actifs

	0.02
--	------

Amortissements

	1'500.—
--	---------

Total des charges

	203'974.90
--	------------

Produits

Ventes

abonnements	184'227.15
ventes et abonnements par kiosques	569.25

Dons

	4'122.—
--	---------

Produits financiers (intérêts)

	5'801.55
--	----------

Total des produits

	194'769.95
--	------------

Excédent des charges (perte 1992)

	9'204.95
--	----------

Nos lecteurs peuvent obtenir auprès de la rédaction des comptes plus détaillés ainsi que le bilan.